

Chambre Régionale des Comptes
Provence - Alpes - Côte d'Azur

du 12 MAI 2010

N° 128

Courrier Arrivée



Assistance Publique - Hôpitaux de Marseille

Le Directeur Général

Monsieur Bertrand SCHWERER
Président

Chambre Régionale des Comptes PACA
17 rue de Pomègues
13295 MARSEILLE cedex 08

JMB/IQ n°535 – 2010
Dossier suivi par Jean-Michel BUDET
Directeur Général Adjoint

Marseille le 10 mai 2010

LRAR : 1 A 029 425 1759 2

CO NFIDENTIEL

Vos réf. : Greffe/SR n°1130 n+ LRAR 2C 016035 2115 2

Objet : Rapport d'observations définitives sur la situation financière de
l'Assistance Publique - Hôpitaux de Marseille – exercices 2004 et suivants.

P.J : 1 (3 pages)

Monsieur le Président,

Par courrier du 16 avril 2010, réceptionné le 19 avril 2010, vous avez bien voulu
me transmettre le Rapport d'observations définitives sur la situation financière
de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Marseille – exercices 2004 et suivants.

J'ai l'honneur de vous adresser les observations que je souhaite voir jointes au
rapport d'observations.

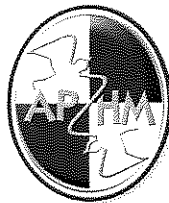
Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération
distinguée.

J'ai de votre affaire

Le Directeur Général

Jean-Paul SEGADÉ





Assistance Publique Hôpitaux de Marseille

Rapport d'observations définitives sur la situation financière de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Marseille réalisé par la Chambre Régionale des Comptes dans sa séance du 30 mars 2010

Observations de la Direction Générale de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Marseille

La Direction Générale de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Marseille (AP-HM) prend acte de la prise en compte dans le rapport d'observations définitives de la plupart des remarques formulées à l'occasion de la procédure contradictoire dans la phase du rapport provisoire. Elle souhaite cependant apporter quelques éléments complémentaires au vu de la rédaction du rapport d'observations définitives.

SYNTHESE

§2 page 4/82 : L'Assistance Publique - Hôpitaux de Marseille souhaite préciser que les 25M€ d'aides reçus en 2008 ont bien été provisionnés, conformément à la délibération du Conseil d'Administration, contrairement à ce qui est écrit à la dernière phrase du second paragraphe, mais une erreur avait été commise sur le compte retenu (compte 158 au lieu du compte 142). Cette observation vaut également pour le §2 de la page 16/82.

§ 5 page 4/82 : il convient de noter que l'incertitude pesant sur la valorisation des recettes au moment de la décision modificative n°1 de l'EPRD 2009 a été levée puisque les recettes réalisées ont largement dépassé la prévision.

§4 page 5/82 : l'insuffisance des recettes d'activité constatées est aggravée chaque année dans le cadre de la convergence tarifaire par l'impact négatif pour l'établissement du coefficient de transition (12 millions d'euros par an).

Page 11/82 :

L'AP-HM tient à préciser que son action de relance a permis de faire diminuer le montant de la dette CNAS depuis le début de l'année 2010. Ainsi cette dette est passée de 3,408 millions d'euros en 2009 à 2,542 millions d'euros au 5 mai 2010. L'AP-HM a tout à fait conscience des efforts qui restent à fournir pour aboutir sur ce dossier et poursuit les démarches en direction du débiteur.

Page 14/82 :

Facteur de sous évaluation des recettes : compte autres recettes à régulariser

L'AP-HM souligne que dans le cadre de la convention des services comptables et financiers, un groupe de travail a été mis en place sur ce thème. Un suivi mensuel est réalisé depuis septembre 2008, ce qui permet d'émettre les titres plus rapidement et d'apurer les comptes.

Page 16/82 :

Cf. §2 page 4/82.

L'ordonnateur souhaite insister sur le résultat 2009 pour le compte de résultat principal. Non seulement les objectifs du CRE ont été atteints, mais ils ont été largement dépassés avec un résultat déficitaire de 34,83M alors que l'engagement CRE à l'EPRD était fixé à un déficit de 45,6 millions d'€uros.

L'ordonnateur souhaite également insister sur l'amélioration notable de la CAF. Pour pouvoir comparer utilement la CAF 2009 à celle de 2008, il convient de retraiter les CAF des aides exceptionnelles accordées par le ministère en fin d'exercice, soit 25 millions d'€uros en 2008 et 2,5 millions d'€uros en 2009. Ainsi retraitée, on constate que la CAF est passée de -2,1 millions d'€uros à 25,28 millions d'€uros.

En millions d'euros	2007	2008	2009
CAF	0,31	22,9	27,78
CAF « retraitée des aides »		-2,1	25,28
RESULTAT	-49,77	-58,43	-34,83
E.B.E RETRAITE	4,8	3,5	14,5

Page 22/82

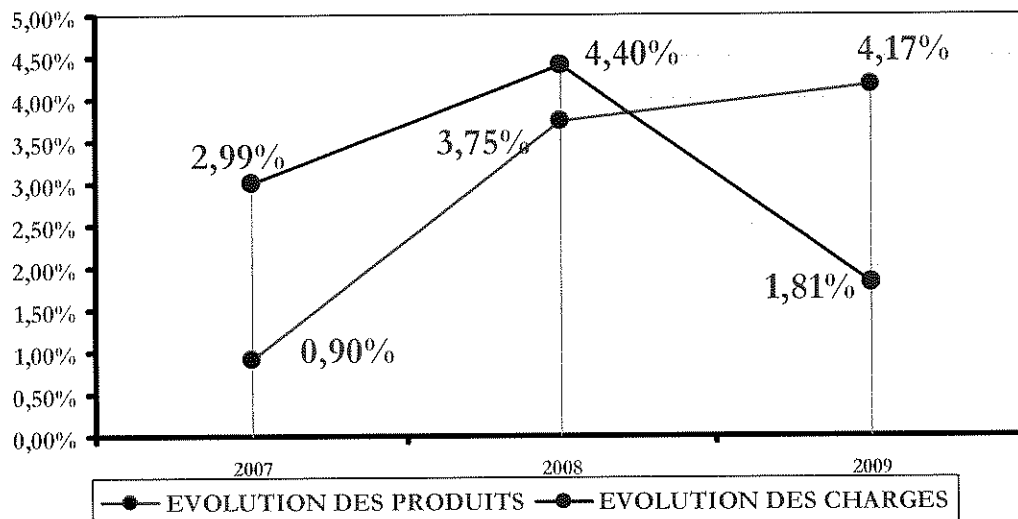
« a : les dépenses »

L'ordonnateur souhaite compléter ces données en fournissant les informations relatives à l'exercice 2009.

Le tableau ci-dessous permet de constater une nette inflexion dans le rythme de progression des dépenses. A noter que les données du titre 4 ont été retraitées des aides du ministère qui ont été provisionnées (25 millions d'€uros en 2008 et 2,5 millions d'€uros en 2009).

	CF 2008	CF 2009
Titre 1	695 339 271	698 861 688
Evolution%	3,57%	0,51%
Titre 2	223 494 750	229 575 102
Evolution%	5,71%	2,72%
Titre 3	92 718 280	96 700 121
Evolution%	4,31%	4,29%
Titre 4	89 985 539	96 320 536
Evolution%	7,80%	7,04%
Total	1 101 537 840	1 121 457 447

Par ailleurs, l'ordonnateur souhaite indiquer qu'en 2009 et pour la première fois depuis l'instauration de la T2A l'augmentation des recettes (+4,17%) aura été plus rapide que celles des charges (+1,81%).



Page 67/82 :

e. Le bon usage du médicament

Comme l'ensemble des établissements de la région, l'AP-HM a signé un Contrat de Bon Usage du Médicament comprenant une série d'obligations et d'objectifs. Ce contrat fait l'objet d'une évaluation annuelle pouvant se traduire par des sanctions financières. Cette évaluation est constamment positive pour l'AP-HM qui n'a subi aucune pénalité à ce titre.

Le Directeur Général

Jean-Paul SEGADE